

-:-

OBJET:

N° 3049/T.P.2.06

Réparations Gîte Gatonde.-

E N G E C O

B.P. 16

R U H E N G E R R I.-  
=====

RUHENGERRI



27107

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser réception, à la date de ce jour, de votre lettre recommandée datée du 31 octobre écoulé et faisant suite à la mienne n° 2979 du 24 du même mois.

En ce qui concerne votre facture n° 341, je suis disposé - dans un esprit de conciliation aussi large que possible - à vous créditer de la somme globale de 969 frs, se décomposant comme suit:

- a) coût du placement du paratonnerre = 150 frs.
- b) camionnette = 66 Kms. à 9 frs = 594 frs.
- c) perte de temps pour le déplacement ( $\frac{3}{4}$  d'heure à l'aller et  $\frac{3}{4}$  d'heure au retour, en comptant 150 frs l'heure) = 225 frs.

J'ajoute qu'actuellement encore le paratonnerre se présente d'une façon très *défectueuse*

*Je vous prie de faire à nouveau auprès de Mr. LATA Directeur et de Mr. L. A. Juret Contrôleur de Territoire*

En ce qui concerne votre facture n° 45,<sup>x)</sup> je ne puis malheureusement que vous confirmer le contenu de ma lettre précédente: aucune commande de W.C. de rechange ne vous a été passée ni par moi, ni par aucun de mes adjoints; il vous avait été simplement demandé de pourvoir aux réparations des installations hygiéniques déficientes dont vous aviez assuré la fourniture et le placement; si vous avez agi autrement, ce fut entièrement à vos risques et à vos frais; par surplus, le déplacement effectué à cette occasion aurait dû coïncider avec celui nécessité pour le placement d'un paratonnerre et déjà porté en compte sur votre facture n° 341; en conséquence j'estime que, ni le Trésor, ni les C.A.G. ne vous doivent rien pour les travaux et pour l'outillage dont question; mais il reste entendu qu'il vous est loisible de reprendre le W.C. que vous avez spontanément installé, si vous êtes à même de replacer et de faire fonctionner normalement le W.C. fourni par vous au moment de la construction du gîte.

J'ose espérer que vous admettrez, Messieurs, le bien fondé de mon point de vue et dans cet espoir, je vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

L'Administrateur de Territoire

A. d'ARIAN.-

C  
 Engew  
 B.P. 46 Bukengeri

Le 13/10

1955

M Territoire de Bukengeri

Doit

pour vente et livraison de ce qui suit :

1°	Indoement paratonnerre site Katorole	150
2°	Frais de déplacement	1000
		<u>1150</u>
<div data-bbox="253 1050 647 1369" data-label="Text"> <p style="font-size: 2em;">1150 francs</p> </div>		
<div data-bbox="98 1352 730 1654" data-label="Text"> <p>Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de mille cent cinquante francs</p> <p style="text-align: right;"><i>[Signature]</i></p> </div>		